



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES – TERMES DE REFERENCE PRESTATIONS DE FOURNITURE DE DONNEES FINANCIERES

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599
Téléphone : + 33 (0)1 53 44 31 31

Concernant la prestation

Fourniture de Notations externes sur un portefeuille de
contreparties

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Présentation de l'AFD	3
ARTICLE 2.	Présentation du Service Prescripteur.....	3
ARTICLE 3.	Contexte et objectifs de la mission	4
ARTICLE 4.	Objet du marché.....	5
ARTICLE 5.	Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation	5
5.1	Détail de la prestation attendue	5
5.2	Modalités et exigences particulières de réalisation.....	6
5.3	Conditions de livraison/d'exécution et interlocuteurs	6
5.4	Durée estimée de la prestation, étapes intermédiaires, délais d'intervention, etc.	6
5.5	Compétences attendues du Prestataire	6
ARTICLE 6.	Contraintes imposées par l'AFD	7
6.1	Usage de la langue française.....	7
6.2	Accès du personnel du prestataire	7

ARTICLE 1. Présentation de l'AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

En 2025, le groupe AFD a engagé 13,7 milliards d'euros dans plus de 1 120 nouveaux projets dont 7,8 milliards dédiés au climat.

Sa filiale **Proparco** (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à mobilisation de l'expertise publique française.

Acteur interministériel de la coopération technique internationale, **Expertise France** (www.expertisefrance.fr) rejoint le groupe AFD le 1er janvier 2022. Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Elle intervient sur des domaines clés du développement et contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD).

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle est un membre actif de l'IDFC (International Development Club), réseau de 26 banques publique de développement qui coordonne et oriente les financements mondiaux vers des projets alignés avec l'Accord de Paris.

Elle assure la gestion du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**, qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

ARTICLE 2. Présentation du Service Prescripteur

La Direction Exécutive des Risques est chargée de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques du Groupe. Elle fournit aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, une information transparente et pertinente sur la situation des risques pour l'ensemble du Groupe.

Rattachée à la Direction générale, elle est indépendante du dispositif opérationnel et a accès à toute information utile à l'accomplissement de ses missions.

L'organigramme de la Direction des Risques comprend deux Départements et deux cellules :

- le Département Risque Opérationnel et Contrôle Permanent (ROC) ;
- le Département Gestion des Risques Groupe (DRG) ;
- la Cellule Stratégie Risque et Règlementation (CSP) ;
- la Cellule Maîtrise d'Ouvrage Informatique Risques (MIR).

Le Département Gestion des Risques Groupe est chargé de la définition des règles de mesure des risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité et de règlement du Groupe. Il assure la surveillance de ces risques.

Le Département comprend deux divisions :

- la division d'évaluation des Risques de Crédit, Climatiques et de Seconde opinion (CCS) ;
- la Division Surveillance des Risques (DSR).

La Division Surveillance des Risques (DSR) a pour mission d'effectuer la consolidation des risques financiers (crédit, marché, portefeuille, ALM) sur le périmètre consolidé (AFD, PROPARCO, SOCREDO, FISEA, Société immobilière de Nouvelle-Calédonie...) et d'en assurer la maîtrise et la surveillance. La division est notamment chargée de définir et veiller au respect du dispositif de limites (réglementaires et internes). A ce titre, elle peut avoir recours aux notations établies par les agences de notation externe comme outil d'aide à la fixation de ces limites.

La division d'évaluation des Risques de Crédit, Climatiques et de Seconde opinion (CCS), joue un rôle central pour la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques liés aux opérations souveraines et non souveraines. L'évaluation du risque de crédit lié aux activités non-souveraine concerne des types de contreparties variés dans les Etats étrangers et l'outre-mer (collectivités locales, institutions financières publiques, entreprises publiques, secteur privé outre-mer dont sociétés de projet) et un ensemble d'instruments financiers (prêts, garanties, souscriptions obligataires, participations en fonds propres, sous-participations de financements de Proparco). L'équipe CCS valide les cotations des contreparties non-souveraines, cotations qui reflètent le niveau de risque de crédit porté sur le bilan de l'AFD, à l'octroi ainsi que tout au long de la vie des financements. CCS porte également une appréciation sur le niveau d'exposition aux risques financiers climatiques de ces contreparties. L'avis de Seconde Opinion (SOP) pour les activités souveraines et non-souveraines CCS émet l'avis réglementaire indépendant (dit « avis de Seconde opinion »). Par ailleurs, avant toute entrée en relation avec une contrepartie, CCS produit une note d'analyse conformément aux procédures internes avec des diligences risques, finances et conformité. C'est dans ce cadre que l'accès au credit opinion est utilisé.

ARTICLE 3. Contexte et objectifs de la mission

Les Enjeux de la mission sont :

Dans le cadre de ses obligations prudentielles et de suivi interne (établissement du ratio de solvabilité, établissement et suivi des limites d'exposition), l'AFD utilise des notations externes sur un portefeuille de contreparties avec lesquelles elle est en relation d'affaire.

À ce titre, seules les notations émises par des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) reconnus par l'Autorité bancaire européenne (EBA) en qualité d'ECAI (*External Credit Assessment Institution*) peuvent être utilisées aux fins du calcul des pondérations de risque dans le cadre de l'approche standard (articles 135-141 du règlement (UE) n° 575/2013).

La reconnaissance par l'EBA de la qualité d'ECAI constitue une condition d'éligibilité impérative pour répondre à la présente consultation. Tout prestataire ne disposant pas de ce statut au moment du dépôt de son offre sera déclaré non conforme.

Objectifs de la mission :

L'AFD cherche à sélectionner au moins deux agences de notations financières avec un objectif cible de trois agences lorsque les conditions budgétaires le permettent, qui fourniront les notations externes à l'AFD, via Bloomberg, à compter du **1er janvier 2027** pour une durée de 4 ans.

Le recours à plusieurs agences permet de renforcer la robustesse des dispositifs prudentiels et de gestion des risques, en réduisant la dépendance à une méthodologie unique. Il permet également d'assurer une couverture plus large des contreparties, certaines d'entre elles n'étant pas nécessairement notées par l'ensemble des agences.

Par ailleurs, l'AFD via sa division CCS a besoin d'avoir accès aux rapports de cotation ou credit opinion des agences de notation afin de réaliser des agréments permettant à la direction financière d'investir dans les contreparties qui ont été agréées ou bien de réaliser des placements de trésorerie, d'achats de titres, de mise en place de contrats de collatéral libellés en EUR et d'opérations de dérivés quand la contrepartie est une banque.

ARTICLE 4. Objet du marché

Fourniture des notations externes sur un portefeuille de contreparties avec lesquelles elle est en relation d'affaire.

Fourniture de 70 rapports de credit opinion.

ARTICLE 5. Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation

5.1 Détail de la prestation attendue

Les données doivent être mises à disposition via le fournisseur de données bloomberg et être actualisées sur une fréquence quotidienne.

Pour un même émetteur (souverain ou non souverain), nous souhaitons disposer de l'ensemble des notations disponibles (notation court terme, long terme, dette senior garantie ou non garantie, perspectives, ...).

Le portefeuille recherché correspond aux contreparties autorisées par le Groupe pour :

- le placement de sa trésorerie et/ou la mise en place de dérivés. Le portefeuille est majoritairement composé de contreparties européennes.
- les activités de crédit. La distribution géographique correspond alors au mandat d'intervention du groupe (Amérique Latine, Afrique, Asie, Europe hors UE).

Le périmètre de notations s'applique à 700 contreparties (pour les deux compartiments).

En complément, la transposition des OPCVM détenus au bilan — c'est-à-dire l'identification et la notation des actifs sous-jacents détenus par ces fonds, aux fins du calcul des exigences en fonds propres — génère un besoin de notations complémentaires distinct. Pour chaque sous-jacent, l'ensemble des notations disponibles par contrepartie est attendu. La volumétrie correspondante dépend du nombre d'OPCVM au bilan et avoisine 20 000 contreparties. Ce périmètre fait l'objet d'une requête trimestrielle, et non quotidienne.

Les données de notation devront pouvoir être utilisées par les différents services du groupe AFD répartis sur plusieurs sites (en particulier la Direction Exécutive des Risques et la Direction Exécutive Financière).

Les rapports doivent être mis à disposition via la plateforme d'accès de l'agence de notation. Le périmètre s'applique à 70 contreparties pour lesquelles un agrément est demandé.

5.2 Modalités et exigences particulières de réalisation

Les prestataires devront impérativement être en mesure de :

- fournir les rapports de credit opinion
- fournir une information actualisée sur une fréquence quotidienne ;
- mettre à disposition les données via le fournisseur de données bloomberg ;
- autoriser la collecte de l'information auprès des gestionnaires notamment d'OPCVM avec lesquels l'AFD est en relation d'affaire par le prestataire en charge (à date : Quantilia).

Les flux de notation fournis via Bloomberg devront correspondre aux notations officielles émises directement par les agences (*issuer ratings*), à l'exclusion de tout service de valorisation ou de notation synthétique produit par Bloomberg ou un tiers.

Pour chaque contrepartie et chaque type de notation (court terme, long terme, dette senior garantie ou non garantie), le flux devra inclure, en sus de la notation elle-même :

- le statut de surveillance associé avec indication de leur orientation (positive, négative, évolution incertaine) ;
- la perspective (*Outlook*) lorsqu'elle est distincte du statut de surveillance ;
- le statut de retrait ou de suspension de notation (*withdrawn, suspended*)

Le prestataire joindra à son offre un tableau de correspondance entre sa nomenclature propre de statuts de surveillance et les catégories fonctionnelles suivantes : surveillance à orientation positive, surveillance à orientation négative, surveillance à orientation incertaine, notation sous revue, notation retirée ou suspendue

En cas de retrait ou de suspension de notation (*withdrawn, suspended*), le flux devra restituer l'absence de notation de manière explicite, sans conservation ni report de la dernière notation connue. Le prestataire précisera dans son offre le code ou la valeur renvoyée par le flux Bloomberg dans ces situations.

5.3 Conditions de livraison/d'exécution et interlocuteurs

Le marché sera exécuté dans les locaux de l'AFD qui a son siège au 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris. Le principal lieu d'exécution sera le site «Vivacity » (151-155 rue de Bercy, 75012 Paris).

La mission sera placée sous la responsabilité de M. LUC Olivier, Mme GAUTHIER Sylvine et M. COLLET Eric.

5.4 Durée estimée de la prestation, étapes intermédiaires, délais d'intervention, etc.

La prestation débutera à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans.

Les prestataires doivent être en mesure de fournir les notations et les rapports de credit opinion dès le 1er janvier 2027, date de début de la prestation.

5.5 Compétences attendues du Prestataire

Le prestataire doit être en mesure de couvrir un large périmètre de contreparties. La couverture doit être large en particulier :

- Sur les pays des zones d'intervention de l'AFD (Afrique, Amérique latine, Orients, ...) ;

- Sur l'univers d'investissement des placements de trésorerie (SSA, administrations centrales, secteur bancaire et entreprises).

La reconnaissance ECAI du prestataire devra couvrir a minima les catégories d'émetteurs souverains et quasi-souverains des zones géographiques correspondant au mandat d'intervention du Groupe AFD, soit l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe hors Union européenne. Le prestataire précisera dans son offre les éventuelles limitations de couverture par zone et par catégorie d'émetteur.

Le prestataire précisera dans son offre sa couverture sur le portefeuille de contreparties communiqué par l'AFD, en distinguant les zones géographiques suivantes : Europe, Afrique, Amérique latine, Asie, Europe hors UE. L'AFD se réserve le droit de sélectionner plusieurs prestataires dont les couvertures sont complémentaires, de manière à atteindre une couverture combinée maximale du portefeuille. Aucun seuil minimal de couverture globale n'est imposé à titre individuel. La couverture déclarée constituera un critère d'évaluation des offres.

ARTICLE 6. Contraintes imposées par l'AFD

6.1 Usage de la langue française

L'exécution du marché nécessite l'usage permanent de la langue française dans les rapports avec le maître d'ouvrage.

6.2 Accès du personnel du prestataire

Dès la notification du marché, le prestataire aura à sa disposition la documentation existante relative aux sujets sur lesquels il interviendra.